

# La «bible» de Chaindon est prête à sortir de presse

**Reconvilier** Après près de trois ans d'un travail de fourmi, Laurence Marti retrace «l'histoire d'une grande foire campagnarde» dans un livre de 150 pages qui sera disponible lors de la manifestation, le premier week-end de septembre.

Emile Perrin

«C'est comme un puzzle de 10'000 pièces éparpillées de-ci de-là.» En une phrase, l'historienne Laurence Marti résume la tâche qui a été la sienne pour mener à bien le projet titanesque qui sortira de presse pour l'édition 2023 de la Foire de Chaindon (du 2 au 4 septembre). Dans l'ouvrage, intitulé «Chaindon, histoire d'une grande foire campagnarde» et publié aux Editions du Roc, la native de Bévilard a remonté le temps aussi loin que possible. Il en ressort un ouvrage de 150 pages et agrémenté d'autant d'illustrations qui viennent mettre un point final au travail de fourmi réalisé par la docteure en sociologie et sciences sociales.

77

**C'est une foire qui bouge, qui a su s'adapter.**

Laurence Marti  
Historienne

«C'était un sacré défi, un beau défi, que de réaliser ce livre. En parler en quelques minutes est presque pire», s'amuse-t-elle à l'heure de dévoiler les contours d'un ouvrage qui sera imprimé à 1000 exemplaires en français et autant en allemand. «Je n'ai pas hésité longtemps quand l'éditeur m'a proposé ce mandat. J'ai des souvenirs personnels de la Foire de Chaindon et j'ai toujours regretté que rien n'ait jamais été écrit sur la plus grande manifestation de la région», indique Laurence Marti.



L'historienne Laurence Marti pose avec le président de la Foire de Chaindon, Ervin Grünenwald (à droite), et Alfred Kammermann, dont la collection privée a permis d'alimenter l'ouvrage édité en l'honneur de la manifestation.

C'est donc avec cœur qu'elle a passé quasiment trois ans – «les premiers contacts ont eu lieu à la fin 2020» précise-t-elle – à éplucher quantité de documents. «Au départ, j'étais tout de même réservée, dubitative. Parce que je ne savais pas ce que j'allais trouver, car il n'existe pas d'archives de la foire», appuie-t-elle encore.

Une fois toutes les pièces du puzzle collectées, Laurence Marti a pu s'atteler à la tâche proprement dite. «Après avoir réuni les informations, il fallait encore les vérifier par rapport à ce que l'on croyait ou croyait savoir», indique-t-elle. La première étape consistait à tenter de dater l'ancienneté du grand raout du village. «Le document le plus

ancien que j'ai trouvé remonte à 1613. Je ne connais pas la date exacte de la création, mais elle ne remonte pas plus loin que le 16e siècle, où les premières foires sont apparues.»

**Vol de hache**

Sans dévoiler toutes les pépites de l'ouvrage, Laurence Marti livre quelques anecdotes. «Au départ, il y avait trois foires, en mai, septembre et novembre. Aujourd'hui, la Foire de Chaindon est établie le premier lundi de septembre. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Elle s'est tenue le 1er septembre, le 22 août ou au mois de fructidor. En réalité, elle a toujours eu lieu au même moment, ce sont les calendriers qui ont changé», relève-t-elle.

Au-delà de la date, Laurence Marti tient à souligner que la Foire de Chaindon est «l'histoire d'une réussite économique». «La tradition y est marquée, mais c'est une foire qui bouge, qui a su s'adapter. Pendant trois siècles, elle était une foire aux bœufs. Le cheval n'y est apparu qu'au début du 20e siècle», narre l'historienne. «L'arrivée du chemin de fer, à la fin du 19e, explique également l'expansion de la manifestation au détriment de celles des Franches-Montagnes.»

Pour mener à bien son travail, Laurence Marti a également eu recours à d'autres supports. «Je me suis plongée dans

des témoignages. Comme celui d'un Biennois qui raconte à quel point c'était une journée de fête pour l'enfant de l'Entlebuch lucernois qu'il était dans les années 1950», expose-t-elle.

La riche histoire de la Foire de Chaindon ne manque pas de piquant. «Les vols étaient nombreux au 18e siècle. Pour avoir dérobé une hache, on pouvait risquer l'exclusion du village, voire de l'Evêché», dévoile encore Laurence Marti.

«Chaindon, histoire d'une grande foire campagnarde» sera en vente lors de la manifestation. Elle ne le sera pas en librairie. Pour se le procurer, il faudra passer par le site des Editions du Roc ([www.editionsduroc.ch](http://www.editionsduroc.ch)). Son prix est de 49 francs.

## La Foire de Chaindon c'est aussi...

**Promesse** Du samedi 2 au lundi 4 septembre, Reconvilier sera en fête. «La Foire de Chaindon est une carte de visite pour le village, pour la région. Elle est aussi un vecteur d'unité, de lien social. Comme les précédentes, elle sera belle», assure le président de l'organisation, Ervin Grünenwald.

**Animations** Evidemment attaché au folklore de la manifestation, le comité d'organisation a agrémenté le programme du dimanche. «Après chaque manche de course de cochons - prévues à 11h15, 13h15, 15h15 et la finale à 17h15 -, des animations seront proposées: présentation de l'école de police, démonstration de lanceurs de drapeaux, passage de la section montée de la police, démonstration folklorique, ou encore une flash mob avec 80 à 90 jodleurs», promet le président.

**Trains** Les organisateurs ont réussi un tour de force en obtenant que les CFF fassent circuler les trains durant les Foires de 2023 et 2024 alors que la ligne menant à Reconvilier est en travaux. La cadence des convois sera même augmentée pour l'occasion.

**Excuses** Les organisateurs ont commis une petite erreur qui a fait grincer quelques dents. «Dans «Le Lundi», le journal officiel, nous avons malheureusement oublié la moitié des exposants de machines agricoles. Ils ne sont pas moins nombreux que d'habitude et nous leur présentons nos excuses», plaide Ervin Grünenwald.

**Info+:** Programme complet et autres renseignements sur [www.foiredechaindon.ch](http://www.foiredechaindon.ch)

## Le projet des Quatre Bornes franchit une nouvelle étape

**Parc éolien** Le Tribunal cantonal neuchâtelois a débouté les opposants aux trois éoliennes du Val-de-Ruz. A Sonvilier, un recours empêche la population de revoter.

Le Tribunal cantonal de Neuchâtel a rejeté le recours des opposants aux trois éoliennes prévues dans la commune de Val-de-Ruz dans le cadre du parc éolien des Quatre Bornes. Du côté bernois, six éoliennes sont prévues. Un recours empêche la population de Sonvilier de revoter pour l'heure sur ce sujet.

«Après un examen approfondi des divers aspects notamment liés à l'impact environnemental, l'efficacité énergétique, la préservation du pa-

trimoine et la biodiversité, la Cour de droit public du Tribunal cantonal de Neuchâtel a rejeté le recours des opposants au parc éolien des Quatre Bornes», a indiqué mardi le Groupe E, porteur du projet. Selon la Cour, l'intérêt national du volet neuchâtelois du projet est reconnu, le plan directeur cantonal n'est pas remis en question et les mesures de compensations prévues sont pertinentes et satisfaisantes. Un appel au Tribunal fédéral peut être déposé.

Les six éoliennes localisées dans le canton de Berne font actuellement l'objet d'une procédure séparée, a précisé le Groupe E. Une initiative a été déposée par les citoyens de Sonvilier auprès de la Municipalité pour demander de revoter sur le projet éolien. Elle fait actuellement l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif cantonal. Une décision est attendue ces prochains mois, a ajouté le groupe fribourgeois.

La maire de Sonvilier, Rosmarie Jeanneret, a déclaré qu'avec le recours déposé par les opposants – en lien avec un courrier leur confirmant la décision de valider la recevabilité de l'initiative – il n'est actuellement pas possible de fixer une nouvelle date de votation.

**Une éolienne en moins** La société des Quatre Bornes, fondée par 23 agriculteurs, et son partenaire Groupe E avaient annoncé l'automne dernier renoncer à une éolienne sur les sept prévues initialement sur territoire bernois. Ils avaient ex-

pliqué que cette modification permet d'augmenter de plus de 400 mètres la distance entre la première éolienne et les surfaces de haut et bas marais de Pontins, site reconnu d'importance nationale.

Par votation du 27 septembre 2020, les citoyens de Sonvilier avaient refusé le projet par seulement quatre voix d'écart, lequel a par conséquent été mis en attente pour la partie bernoise du parc. Motivée par le contexte énergétique et la volonté de sécu-

riser l'approvisionnement électrique de notre pays, une initiative citoyenne a vu le jour en janvier 2022, demandant que la population de Sonvilier vote une nouvelle fois sur le parc éolien.

«Groupe E Greenwatt espère que les chemins des deux parties neuchâteloise et bernoise du projet se synchroniseront rapidement afin que le parc éolien des Quatre Bornes puisse produire de l'électricité locale et renouvelable», a-t-il expliqué. *ats-mpr*